

DELIBERATION N° 2024/158
Portant décision modificative n°1 du budget de l'exercice 2024 de la Ville de Dumbéa
Budget Principal

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 22 août 2024,

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération n° 2024/041 du 19 mars 2024, portant approbation du budget de l'exercice 2024 de la Ville de Dumbéa – Budget principal,

VU la délibération n° 2024/042 du 19 mars 2024, portant modification des autorisations de programme de l'exercice 2024 de la Ville de Dumbéa – Budget principal,

VU la note explicative de synthèse n° 2024/061 du 30 juillet 2024,

La commission municipale intitulée « ressources et moyens » entendue en séance du 06 août 2024,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Est autorisée la décision modificative n°1 de l'exercice 2024 de la commune de Dumbéa, budget principal, avec les crédits ouverts par chapitre en section de fonctionnement et par chapitre opération en section d'investissement, telle que récapitulée dans le tableau ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Opération	Libellé Opération	Dépenses	Recettes
73	IMPOTS ET TAXES		106 000 000
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		-200 000 000
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		7 000 000
78	REPRISE SUR PROVISIONS		20 000 000
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	34 200 000	
012	CHARGES DE PERSONNEL	-60 000 000	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-5 300 000	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-35 900 000	
Total Section de fonctionnement		-67 000 000	-67 000 000

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Opération	Libellé Opération	Dépenses	Recettes
241000	OPNI-OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES 2024		86 300 000
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		-35 900 000
201808	AMENAGEMENTS DURABLES TRAME VERTE DUMBEA NORD	320 000	
231805	AMENAGEMENT CHEMINEMENT DOUX KOUTIO-ET APOGOTI	-48 000 000	
001812	DIV.TVX INTERCOMMUNAUX GRD NEA	10 000 000	
191203	TRAVAUX D'AMELIORATION DANS LES ECOLES CA 17-21	300 000	
211810	RENOUVELLEMENT URBAIN	-30 000 000	
211401	INFRASTRUCT SPORT. JEUNESSE - AMENAGEMENT 2021-2026	7 000 000	
211805	POLE DE LOISIR DE NOURE	4 000 000	
211807	AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS PLAINE TONGHOU	-5 750 000	
211802	ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC 2021-2026	2 000 000	
211811	PJR CONFORTEMENT TALUS Z14	24 000 000	
221101	MATERIELS ROULANTS DE SECURITE 2022-2026	16 800 000	
211003	MATERIELS EQUIPEMENTS SERVICES COMMUNAUX 2021-2026	10 000 000	
211004	BAT. ADMINIST. COMMUNAUX AMENAGEMENT 2021-2026	59 500 000	
241000	OPNI - OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES 2024	230 000	
Total Section d'investissement		50 400 000	50 400 000

ARTICLE 2/

Au total, la balance générale du budget principal de la Ville de Dumbéa, exercice 2024, est ajustée de la manière suivante :

	Budget primitif	Décision modificative 1	Budget total
Section de fonctionnement	4 075 873 722	-67 000 000	4 008 873 722
Section d'investissement	1 762 548 919	+50 400 000	1 812 948 919
TOTAL	5 838 422 641	-16 600 000	5 821 822 641

ARTICLE 3/

Le maire est autorisé à exonérer d'un mois de droit de stationnement les taxis de la commune au cours de l'année 2024.

ARTICLE 4/

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-2 du Code de Justice Administrative, un délai de deux mois est disponible à compter de la notification et/ou de la publication de toute décision administrative pour former un recours gracieux ou un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5/

Le Maire et le Trésorier de la province Sud sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 22 AOUT 2024

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 23 AOUT 2024

Le secrétaire de séance,



Amastio TAUTU

Le Maire,



Yoann LECOURIEUX

DESTINATAIRES :

- SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
- PUBLICATION	-	1
- SAG	-	1
- TPS	-	1
- TOUS SERVICES	-	1